

# RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

## **1. Dénomination du médicament vétérinaire**

VETO-ANTI-DIAR

## **2. Composition qualitative et quantitative**

Un g contient :

Substance(s) active(s) :	
Sulfaguanidine .....	208,30 mg
Salicylate d'hydroxyde d'aluminium .....	416,70 mg

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

## **3. Forme pharmaceutique**

Poudre orale.

### **4.1. Espèces cibles**

Bovins, équins.

### **4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles**

Chez les veaux et poulains :

- Traitement des infections gastro-intestinales à germes sensibles à la sulfaguanidine.

### **4.3. Contre-indications**

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité aux principes actifs ou aux ingrédients.

### **4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible**

Aucune.

## **i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal**

Il est recommandé de mettre l'animal à la diète le premier jour du traitement.

## **ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux**

Les personnes présentant une hypersensibilité connue aux sulfamides doivent éviter le contact avec le médicament vétérinaire.

En cas de projection accidentelle dans les yeux, rincer abondamment à l'eau.

Consulter un médecin en cas d'érythème cutané.

Consulter un médecin immédiatement en cas d'oedème de la face, des lèvres ou des yeux, ou si des difficultés respiratoires se manifestent.

## **iii) Autres précautions**

Aucune.

#### **4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)**

Une irritation de la peau et des muqueuses.

Des troubles gastro-intestinaux, une anorexie, des faiblesses musculaires, une réduction de la production de lait, une incoordination ont été observés au-delà de 5 administrations aux doses thérapeutiques.

#### **4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte**

Sans objet.

#### **4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions**

Les antiacides inhibent la résorption dans le tractus gastro-intestinal.

Les phénothiazines peuvent augmenter la toxicité des sulfonamides.

Chez les chevaux, la flunixin peut entraîner une diminution de la  $\frac{1}{2}$  vie des sulfonamides.

#### **4.9. Posologie et voie d'administration**

Voie d'administration : orale.

Veaux, poulains :

50 mg de sulfaguanidine et 100 mg de salicylate d'hydroxyde d'aluminium par kg de poids vif toutes les 12 heures, soit 1 sachet matin et soir par animal pendant 3 à 4 jours.

Administrer le produit selon l'un des procédés suivants :

- à la bouteille ou à la sonde oesophagienne après avoir mis la poudre en suspension dans de l'eau.
- en mélange à une faible quantité d'aliments appétents.

#### **4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire**

Non connu.

#### **4.11. Temps d'attente**

Viande et abats : 7 jours.

### **5. Propriétés pharmacologiques**

Groupe pharmacothérapeutique : anti-infectieux intestinaux, sulfamide en association.

Code ATC-vet : QA07AB20

#### **5.1. Propriétés pharmacodynamiques**

La sulfaguanidine est un agent anti-infectieux appartenant à la famille des sulfamides. Elle bloque la synthèse de l'acide folique par les microorganismes arrêtant ainsi les processus vitaux engendrant un effet bactériostatique.

L'aluminium agit en tant que pansement antiseptique.

#### **5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques**

La sulfaguanidine fait partie des sulfamides peu ou pas absorbés par l'intestin suite à une administration par voie orale. Elle permet ainsi de maintenir une concentration élevée dans le tractus digestif alors que les taux sanguins et plasmatiques restent faibles. L'élimination est majoritairement fécale.

Administré par voie orale, l'aluminium n'est pratiquement pas absorbé du fait de son insolubilité.

#### **6.1. Liste des excipients**

Stéarate de magnésium  
Silice colloïdale anhydre  
Glucose monohydraté

#### **6.2. Incompatibilités majeures**

Non connues.

#### **6.3. Durée de conservation**

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 5 ans.

#### **6.4. Précautions particulières de conservation**

A conserver à une température ne dépassant pas 25°C.  
A conserver à l'abri de l'humidité.

#### **6.5. Nature et composition du conditionnement primaire**

Sachet polyéthylène basse densité papier.

#### **6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments**

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

### **7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché**

VETOQUINOL  
MAGNY VERNOIS  
70200 LURE

### **8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché**

FR/V/0237742 9/1992

Sachet de 12 g  
Boîte de 8 sachets de 12 g

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

### **9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation**

19/06/1992 - 01/06/2012

### **10. Date de mise à jour du texte**

01/06/2012